

UNIBEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
UNIBEL
2, allée De Longchamp
92150 SURESNES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UNIBEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société UNIBEL par votre Assemblée Générale du 16 mai 2013 pour Grant Thornton et du 20 mai 2021 pour PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Grant Thornton était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa 3^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton

Xavier Belet



Xavier Belet

Vincent Frambourt

5.5.2 États financiers annuels au 31 décembre 2023

Compte de résultat comparé au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	N° note en annexe	2023	2022
Produits d'exploitation			
Prestations de services	4.1	2,8	2,7
Total production vendue		2,8	2,7
Montant du chiffre d'affaires		2,8	2,7
Reprises sur provisions (et amortissements)		0,1	
Transferts de charges	4.1	0,3	0,2
Autres produits			0,1
Total produits d'exploitation		3,1	3,1
Charges d'exploitation			
autres achats et charges externes	4.2	4,2	2,8
Total consommations en provenance des tiers		4,2	2,8
Impôts, taxes et versements assimilés			
Sur rémunérations		0,6	0,2
Autres			0,5
Total impôts, taxes, versements assimilés		0,6	0,7
Charges de personnel			
Salaires et traitements	6	2,7	6,4
Charges sociales		1,9	1,1
Total charges de personnel		4,5	7,4
Dotations aux amortissements			
Dotation aux provisions		0,1	0,2
Total dotations amortissements et provisions		0,2	0,2
Autres charges		0,5	0,6
Total charges d'exploitation		10,0	11,8
1. Résultat d'exploitation		(6,8)	(8,7)
Produits financiers			
Produits financiers de participations	5	95,4	25,4
D'autres valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé		0,4	0,3
Autres intérêts et produits assimilés		1,9	0,7
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		4,4	7,4
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			0,3
Total produits financiers		102,2	34,1

<i>(en millions d'euros)</i>	N° note en annexe	2023	2022
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		3,0	16,4
Intérêts et charges assimilées		7,5	2,3
Charges financières sur cessions valeurs mobilières de placement			0,3
Total charges financières		10,5	19,0
2 - Résultat financier		91,7	15,1
3 - Résultat courant avant impôts		84,8	6,4
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			0,1
Produits des cessions d'éléments d'actif		2,0	9,1
Total sur opérations en capital		2,0	9,2
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles			
Total produits exceptionnels		2,0	9,2
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		0,2	
Valeurs comptables éléments immobilisés et financiers cédés		3,5	9,0
Total sur opérations en capital		3,5	9,0
Dotations aux provisions réglementées		0,4	0,4
Dotations aux amortissements et autres provisions		0,4	0,5
Total dotations amortissements et provisions		0,7	0,9
Total charges exceptionnelles		4,4	9,9
4 - Résultat exceptionnel		(2,4)	(0,7)
Impôts sur les bénéfices	X	8	(16,3)
Total des produits	XI	107,4	46,3
Total des charges	XII	8,7	40,7
5 - Résultat net (bénéfice ou perte)		98,7	5,8

 Bilan comparé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations corporelles		0,5	0,4	0,1	0,1
Participations		329,3	11,2	318,1	310,0
Prêts		3,5	2,7	0,7	0,3
Actions propres		6,6		6,6	6,6
Autres titres immobilisés		69,5	3,3	66,2	66,2
Actif immobilisé		409,4	17,7	391,7	383,3
Créances d'exploitation		2,3		2,3	1,1
Créances diverses	10	50,7	0,3	50,4	18,4
Valeurs mobilières de placement et autres titres	11				3,9
Disponibilités et instruments de trésorerie	12	0,2		0,2	0,2
Actif circulant		53,3	0,3	52,9	19,8
Total de l'actif		462,7	18,0	444,7	403,0

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital (dont versé : 1 742 679)	13	1,7	1,7
Réserves			
‣ Réserve légale		0,2	0,2
‣ Réserves réglementées			
‣ Autres		7,0	7,0
Report à nouveau		160,1	178,3
Résultat de l'exercice		98,7	5,8
Provisions réglementées		0,9	0,6
Capitaux propres	14	268,7	193,6
Provisions pour charges		0,8	0,7
Provisions pour risques et charges	15	0,7	0,3
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	16	154,8	184,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,4	0,2
Dettes sur immobilisations financières		9,4	13,4
Dettes fiscales		4,1	
Autres dettes		6,4	
Dettes ^(a)		175,2	208,7
Total du passif		444,7	403,0
(a) Dont à plus d'un an		133,6	198,3
Dont à moins d'un an		10,5	10,4

Annexe aux comptes annuels

NOTE 1 > Faits caractéristiques de l'exercice	276	NOTE 11 > Valeurs mobilières de placement	280
NOTE 2 > Événements postérieurs à la clôture	276	NOTE 12 > Disponibilités	281
NOTE 3 > Règles et méthodes comptables	276	NOTE 13 > Capital social	281
NOTE 4 > Produits et charges d'exploitation	278	NOTE 14 > Variation des capitaux propres	281
NOTE 5 > Produits de participation	278	NOTE 15 > Provisions pour risques et charges	281
NOTE 6 > Rémunérations et effectifs	278	NOTE 16 > Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	282
NOTE 7 > Résultat exceptionnel	278	NOTE 17 > Engagements financiers	282
NOTE 8 > Impôts sur les bénéfices	279	NOTE 18 > État des échéances des créances et des dettes	283
NOTE 9 > Actif immobilisé	279	NOTE 19 > Éléments concernant les entreprises liées et les participations	284
NOTE 10 > Créances diverses	280		

NOTE 1 > Faits caractéristiques de l'exercice

En France, Unibel est à la tête du groupe fiscal constitué par les sociétés BEL SA, Fromageries Bel Production France, SASFR, Fromageries Picon, Société des Produits Laitiers, SOFICO,

SOPAIC, ATAD Fromagerie Boursin, Newton Holdings SAS, Materne, Mont Blanc depuis le 1er janvier 2023.

NOTE 2 > Événements postérieurs à la clôture

Néant.

NOTE 3 > Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux d'Unibel sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2018-01 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- > continuité d'exploitation ;
- > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- > indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 – Immobilisations corporelles

La Société applique :

- les Règlements du Comité de la Réglementation comptable n° 2014-03 du 5 juin 2014 traitant de l'amortissement et de la dépréciation des actifs et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- l'avis du Comité d'urgence n° 2005-J relatif aux modalités de l'option de comptabilisation en charge des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes ;
- en application de la méthode par composants (article 214-9 du PCG) chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée réelle d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire :

- agencements immobiliers : 10 ans
- mobilier et matériel de bureau : 4 à 15 ans

En application du Bulletin Officiel des Impôts 4 A-13-05 (§ 111.), lorsque la durée normale d'utilisation du premier composant d'origine est supérieure à la durée d'usage de la structure, il est admis que ce composant puisse être amorti fiscalement sur la durée d'usage de la structure, et non sur sa durée normale d'utilisation.

Tous les éléments, amortissables ou non, sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle.

3.2 – Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, sous déduction des provisions pour dépréciation jugées nécessaires ou prudentes.

La Société a opté pour l'intégration dans le prix d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions et frais liés à ces acquisitions conformément à l'avis 2007-C du CNC, lesquels font l'objet d'une déduction fiscale sous la forme d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire se confirme être inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur du marché, le cours de bourse, la valeur actuelle nette déterminée à partir des rapports de gestion des fonds.

Les actions Unibel achetées par la société sont comptabilisées dans la rubrique autres immobilisations financières.

3.3 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Concernant les dettes des fournisseurs d'immobilisations, celles-ci correspondent aux engagements des titres immobilisés non encore appelés.

3.4 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat, hors frais accessoires, et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Le département Trésorerie Groupe, dépendant de la Direction Financière Groupe, possède les compétences et outils

nécessaires à la conduite de la gestion des risques de marché. Un reporting mensuel est communiqué à la Direction et des présentations régulières sont organisées pour le Comité d'audit.

3.5 – Impôts sur les sociétés

En France, Unibel est à la tête du groupe fiscal constitué par les sociétés BEL SA, Fromageries Bel Production France, SASFR, Fromageries Picon, Société des Produits Laitiers, SOFICO, SOPAIC, ATAD, Fromagerie Boursin, Newton Holdings SAS, Materne, Mont blanc, depuis le 1er janvier 2023.

Unibel en tant que société tête de groupe, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du groupe formé par elle-même et les sociétés incluses dans l'intégration fiscale.

Les filiales intégrées constatent dans leurs comptes la charge d'impôt dont elles seraient redevables en l'absence d'intégration. Les économies (ou charges) d'impôt liées aux déficits ou résultant des correctifs sont désormais intégrées par la mère et restituées aux filiales lorsqu'elles deviennent bénéficiaires.

NOTE 4 > Produits et charges d'exploitation

4.1 – Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est constitué en majorité de refacturations de management fees à BEL SA pour 2,8 millions d'euros. Ces refacturations sont relatives au contrat de prestation de service du 14 décembre 2001.

4.2 – Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont constituées pour l'essentiel d'autres services extérieurs et de charges de personnel.

NOTE 5 > Produits de participation

Les produits de participation correspondent à une distribution exceptionnelle de BEL SA ainsi qu'aux dividendes versés par Bel SA lors de l'affectation du résultat de l'année 2022.

NOTE 6 > Rémunérations et effectifs

Les jetons de présence alloués aux administrateurs sont d'un montant de 0,5 million d'euros.
L'effectif moyen au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022 est composé de 9 cadres.

(en millions d'euros)	2023	2022
Rémunérations allouées aux organes de direction	2,5	4,0
Rémunérations allouées aux organes de surveillance	0,5	0,5

Le montant des rémunérations allouées correspond aux rémunérations brutes versées.

NOTE 7 > Résultat exceptionnel

Pour l'essentiel le résultat exceptionnel s'explique par la sortie des titres Aybioo et par la cession de placements à court et moyen terme.

(en millions d'euros)	2023	2022
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,1
Produits des cessions d'éléments d'actif	2,0	9,1
Total produits exceptionnels	2,0	9,2
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,2	
Valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés	3,5	9,0
Dotations aux amortissements et provisions	0,7	0,9
Total charges exceptionnelles	4,4	9,9

(en millions d'euros)

	2023	2022
Total	(2,4)	(0,7)

NOTE 8 > Impôts sur les bénéfices

En France, il est à noter la cessation des deux périmètres d'intégration fiscale organisés respectivement autour de Bel SA et de Newton Holding SAS et la création à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un nouveau périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société Unibel SA. En conséquence, les effets de l'intégration fiscale ont été calculés à l'échelle des comptes consolidés d'Unibel.

Ils s'analysent en :

(en millions d'euros)

	Courant	Exceptionnel	2023
Résultat comptable avant Impôt	84,8	(2,4)	82,4
Réintégrations	2,0		2,0
Déductions	(89,9)		(89,9)
Base imposable avant intégration fiscale	(2,9)	(2,4)	(5,3)
Produits d'intégration fiscale			(12,3)
Crédit d'impôts			(4,0)
Total impôt sur les sociétés			(16,3)

NOTE 9 > Actif immobilisé

Exercice 2023

État de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)

	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements	0,3			0,3
Matériel de bureau et informatique	0,2			0,2
Total immobilisations corporelles	0,5			0,5
Immobilisations financières				
Participations	312,2	6,6	1,4	317,5
Autres titres de participation	10,8	1,0		11,8
Actions propres	6,6			6,6
Prêts	3,0	0,4		3,5
Autres titres immobilisés	68,6	0,3		68,9
Créances diverses immobilisées	0,5	0,1		0,6
Total immobilisations financières	401,8	8,5	1,4	408,9
Total valeur brute	402,3	8,5		409,4

État des amortissements et provisions

(en millions d'euros)	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements	0,2			0,2
Matériel de bureau et informatique	0,1			0,2
Total amortissements sur immobilisations corporelles	0,3			0,4
Immobilisations financières				
Participations	3,9	0,4	1,9	2,4
Autres titres de participation	9,1	1,1	1,4	8,8
Prêts	2,7			2,7
Autres titres immobilisés	2,4	2,0	1,6	2,8
Créances diverses immobilisées	0,5			0,5
Total des provisions sur immobilisations financières	18,7	3,5	4,9	17,3
Total des amortissements et provisions	19,0	3,5	4,9	17,7
Valeur nette	383,3			391,7

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont classées parmi les catégories suivantes, (selon Code de commerce, PCG 82, avis CNC n° 30 du 13-2-1987 et Bull. COB n° 209, décembre 1987, p.4 s.):

- > les titres de participation ;
- > les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap) ;
- > les autres titres immobilisés ;
- > les valeurs mobilières de placement.

Exercice 2023

Immobilisations financières : Les variations principales de l'exercice proviennent de l'acquisition de 12 085 titres supplémentaires de la société BEL SA pour un montant de 6,6 millions d'euros. Enfin, Les titres de la société Aybioo ont été cédés au mois d'avril 2023.

NOTE 10 > Créances diverses

Ce poste est constitué principalement du compte courant avec la société Bel SA, pour 46 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les créances fiscales correspondant pour 4,1 millions d'euros de crédit d'impôt dont dispose la société en sa qualité de Société mère tête de groupe de l'intégration fiscale (cf. Note 3.5).

(en millions d'euros)	2023	2022
Créances fiscales	4,4	0,3
Comptes courant avec la société BEL SA	46,4	18,1
Total	50,8	18,4

NOTE 11 > Valeurs mobilières de placement

Ce poste est constitué d'actions de SICAV.

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat hors frais accessoires et font l'objet d'une

provision pour dépréciation lorsque leur valeur de marché à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2023, le poste est à 0.

NOTE 12 > Disponibilités

Ce poste est constitué des comptes bancaires débiteurs.

NOTE 13 > Capital social

Le capital social se compose de 2 323 572 actions de nominal 0,75 euro.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2023, 1 905 886 actions en bénéficient.

Conformément à l'article 225-210 du Code Commerce, la société Unibel dispose de réserves autres que la réserve légale au moins égales à la valeur des titres auto-détenus au 31 décembre 2023.

NOTE 14 > Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2021	208,3
Dividendes	(21,1)
Annulation des dividendes sur actions propres	0,3
Provisions réglementées	0,4
Résultat de l'exercice	5,8
Capitaux propres au 31 décembre 2022	193,7
Dividendes	(24,4)
Annulation des dividendes sur actions propres	0,3
Provisions réglementées	0,4
Résultat de l'exercice	98,7
Capitaux propres au 31 décembre 2023	268,7

En 2023, il n'y a pas eu de mouvement sur le capital social.

NOTE 15 > Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Devenues sans objet	
Risques					
Charges	0,7	0,2	0,1		0,8
	0,7	0,2			0,8
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		0,1			
Financières			0,1		
Exceptionnelles					

Au 31 décembre 2023, le montant du poste « provisions pour risques et charges » est composé principalement de :

- > 0,2 million d'euros au titre du plan d'attribution d'actions gratuites,

NOTE 16 > Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Au 31 décembre 2023 le montant de l'emprunt non échu de la société Unibel s'élève à 154,8 millions d'euros.

Les intérêts courus non échus de l'emprunt sont de 1,5 million d'euros à fin décembre 2023.

La société Unibel s'était engagée à travers son emprunt syndiqué initial de 184 millions d'euros à respecter un ratio de

levier financier inférieur à 4,5 pendant toute la durée du financement. Le non-respect de ce ratio peut entraîner un cas d'exigibilité sur une partie significative de la dette.

Au 31 décembre 2023, ce ratio s'élève à 2,38.

NOTE 17 > Engagements financiers

(en millions d'euros)	2023	2022
Engagements donnés		
Indemnités de départ à la retraite (cf. note 17.1 ci-dessous)	0,7	0,2
Indemnités dirigeants	0,6	0,4
Cautions bancaires et autres garanties BNP PARIBAS/VEGEHUB	2,5	2,5
Couverture ligne de crédit	0,6	0,5
Plan d'attribution d'actions gratuites (cf. note 17.2 ci-dessous)	0,1	
Total	4,4	3,7
Engagements reçus		
Garantie de paiement reçue (BIOMASS)	0,9	0,9
Total	0,9	0,9

17.1 – Engagements de retraite et avantages similaires

En matière de retraite, ils portent exclusivement sur l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière dont la majoration unique et uniforme de 40 % a été portée à 45 % par les accords conclus en 2004 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Cette allocation de fin de carrière a fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des « unités de crédit projetées » sur la base des hypothèses suivantes :

- > départ volontaire, entraînant le paiement des charges patronales, à :
 - 62 ans et progressivement 65 ans selon l'année de naissance, pour les cadres,
 - 60 ans et progressivement 64 ans pour les techniciens, agents de maîtrise et les autres catégories de personnels,

- > prise en compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel ;
- > taux d'actualisation et d'inflation :
 - 2023 : 4,2 % nominal dont inflation de 2,1 % ,
 - 2022 : 3,6 % nominal dont inflation de 2,1 % ,

Les droits acquis par les salariés à ce titre ne font pas l'objet d'une provision mais sont constatés dans les « Engagements hors bilan » (cf. ci-dessus).

En revanche, les engagements au titre des médailles du travail sont intégralement provisionnés (sur la base d'une évaluation actuarielle) depuis l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2003, et sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-02.

En 2023, les hypothèses ont été mises à jour pour tenir compte de la réforme de l'âge de départ à la retraite.

Depuis 2022, certains cadres dirigeants bénéficient d'une retraite supplémentaire à droits certains, dite L137-11-2. Les droits à rente annuels sont déterminés sur la base d'une rente viagère individuelle, fonction de la rémunération et de l'atteinte de conditions de performance. Ce régime est couvert à 100 % auprès d'une compagnie d'assurance externe au groupe

17.2 – Plan d’attribution d’actions gratuites existantes

L’engagement donné correspond à la différence entre le montant de l’attribution tenant compte des taux de réalisation des objectifs et la provision constituée pour 1,2 million d’euros.

(en millions d’euros)	Plan 2022A/2024	Plan 2022B/2025	Plan 2023/2026
Nombre d’actions attribuées à l’origine ^(a)	602	602	
Critères d’attribution : pourcentage provisionné	100	100	100
Nombre d’actions en cours d’acquisition au 31 décembre 2023	602	602	
Valeur de l’action en €	277,01	280,00	280,00
Montant en charges au 31 décembre 2023	0,1	0,1	

(a) Autorisé par le Conseil d’administration.

NOTE 18 > État des échéances des créances et des dettes

Toutes les créances sont à échéance d’un an au plus.

18.1 – Échéances des dettes

Selon l’article 832-15, les dettes doivent être classées selon la durée restant à courir jusqu’à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d’un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

État des échéances des dettes au 31 décembre 2023

(en millions d’euros)	Montant brut	Échéance à 1 an et +	Échéance de 2 à 5 an	Échéance à + de 5 an
Dettes				
Emprunts auprès des établissements de crédit	154,8	32,2	92,0	30,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,4	0,4		
Dettes fiscales et sociales	3,6	3,4	0,2	
Autres dettes d’exploitation	2,6	2,6		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9,4		9,4	
Autres dettes diverses	4,2	4,2		
Total dettes	175,2	42,8	101,6	30,7

18.2 – Autres dettes diverses

Au 31 décembre 2023, les dettes fiscales sont au titre de l’impôt sur les sociétés dans le cadre de la convention d’intégration fiscale.

(en millions d’euros)	2023	2022
Dettes fiscales	4,1	
Autres	0,1	0,1
Total dettes	4,2	0,1

NOTE 19 > Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes <i>(en millions d'euros)</i>	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la Société a un lien de participation 2023
Participations	308,4
Créances d'exploitation	1,9
Compte courant	46,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Produits de prestations de services	2,8
Produits de participation	95,4
Autres produits financiers	1,9

Transactions significatives avec des parties liées

Convention de trésorerie avec Bel SA

Au 31 décembre 2023 la société avait accordé une avance de trésorerie (compte courant) à Bel SA de 46,4 millions d'euros. Cette avance, rémunérée au taux de l'EONIA majoré de 100 points de base a généré des intérêts comptabilisés dans les produits de l'exercice 2023 de 1,9 million d'euros.

Convention de prestations de services avec Bel SA

Au titre de cette convention, un produit de 2,8 millions euros a été comptabilisé sur l'exercice.

Tableau des filiales et des participations

Sociétés <i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires
				Brute	Nette					
> Renseignements détaillés										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
Bel SA (FR)	7,9	1 324,5	94,7	308,4	308,4			94,3	95,4	1 361,2
Filiales (Entre 10 et 50 % du capital détenu par la Société)										
Biomass (LB)			35,8	2,3		2,4		(0,5)		2,0
Végéhub (FR)			44,44	4,4	4,4			(0,6)		4,2
Keep moving (USA)			21,48	2,2	2,0			(0,5)		4,3
Barfresh (USA)			15,18	11,60	3,3			(2,5)		7,4

Inventaire des valeurs immobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre de titres	Valeur nette Valeur au bilan au 31 décembre 2023	Valeur nette Valeur au bilan au 31 décembre 2022
Participations			
Fromagerie Bel	5 001 031	308,4	301,7
Keep Moving Inc.	1 969 641	2,0	2,0
Barfresh Food	2 199 786	3,3	1,9
Union Agriculture Group Corp.	1 000 000		
Biomass	20 181		
Amber Sparks	600		
Vegehub	4 389 186	4,4	4,4
Total participations		318,1	310,0
Actions propres			
Unibel (titres autodétenus)	32 302	6,6	6,6
Total actions propres		6,6	6,6
Autres titres immobilisés			
Health For Life	10 000 000	8,4	9,6
French Food Capital	5 000	2,9	3,1
Fenwick and west (Zipongo)	3 495 495	3,8	3,8
Mérieux	80 000	5,1	5,1
Coller International	5 000 000	4,1	4,1
FC Value Trail	4 900	4,9	4,9
FCPR Cap Horn	1 500	0,2	0,3
HFL II	5 000 000	4,4	4,8
Lombard Odier	10 000	0,8	0,8
Lac D'argent	300	3,0	2,7
Eurazeo	4 000	4,1	4,1
CVC Partners	1 000 000	1,0	
Palladium	4	0,1	0,2
AOPC		23,2	22,7
Total autres titres immobilisés		66,2	66,3
Total général		390,9	382,8

Note : les montants sont donnés avec effets de change.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications <i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022	2021	2020	2019
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Nombre des actions ordinaires existantes	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Produits des activités courantes	105,4	37,2	16,2	27,2	35,7
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(81,8)	(15,8)	2,0	14,3	17,0
Impôts sur les bénéfices	(16,3)	(0,1)	(0,1)	(0,3)	0,2
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	98,7	5,8	(1,1)	14,3	17,3
Résultat distribué	20,9	24,4	21,1	25,6	17,4
3. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	42,22	6,86	(0,82)	6,28	7,23
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	42,50	2,51	(0,47)	6,17	7,43
Dividende attribué à chaque action	9,00	10,50	9,10	11,00	7,50
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	9	6	7	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	2,6	6,4	4,1	3,8	4,6
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1,9	1,1	1,3	1,3	1,9